

SECURITY NEWS N°48 – 21 juillet 2005

L'actualité de la privacy et de l'identité numérique

Préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/site/PubNews2005.php>

SOMMAIRE :

Le dossier du mois : protection des données de santé

Dossier Médical Personnel et protection des données de santé

DMP: gadget électoraliste ou casier sanitaire ?

Datamining sur des millions de dossiers médicaux

Reforme informatique du système de santé

Ressources documentaires : les études du gmsih

Marketing & communication

IBM et la gouvernance des données

Prix différents en fonction des données collectées

L'économie des résultats aux examens

Administration électronique

Changement d'adresse en ligne : les réserves de la Cnil

Dématérialisation des marchés publics : premier bilan

Juridique

La Cnil s'oppose aux « lignes éthiques »

Proposition de loi contre l'usurpation d'identité

Formalités contractuelles par voie électronique

Correspondant informatique et libertés : quelle mission ?

Sécurité et confiance

La politique européenne en faveur des RFID

Protection des mots de passe : dans l'erreur depuis 20 ans

Vers des réseaux de confiance

L'impact des spywares sur les habitudes des internautes

Identité Numérique

Le rapport du Forum sur la carte d'identité électronique

Quel coût pour la carte d'identité électronique britannique ?

Personnage virtuel à vendre

Etude sur l'usurpation d'identité aux Etats-Unis

Travail

e-Tract syndicaux et informatique et libertés

A découvrir

Google Earth démocratise la photo satellite

Gouc.fr anonymise le surf

ANNONCE :

Thales Security Systems intègre dans ses offres de sécurité globale le Coffre-fort électronique Communicant (CFEC), solution d'archivage électronique légal, de Cecurity.com.

☰ En savoir plus :

http://www.thales-security.com/download/pdf/CP/09-06-2005_Thales_CecurityCom_French.pdf

LE DOSSIER DU MOIS : PROTECTION DES DONNEES DE SANTE

Dossier Médical Personnel et protection des données de santé

La reconnaissance d'un quasi-droit de propriété reconnu au patient sur ses informations correspond elle à un niveau de protection supplémentaire lié à la grande sensibilité des données de santé ? Favorise-t-elle au contraire l'émergence d'un modèle de protection alternatif par rapport aux principes traditionnels de la loi informatique et libertés ? Une contribution d'Arnaud Belleil, Directeur Associé de Cecurity.com, qui s'inscrit dans le cadre des travaux menés par le groupe « Dossier Informatisé de Patient » commun à la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) et au CRG (Centre de Recherche en Gestion) de l'Ecole Polytechnique.

☛ Lire la suite : <http://www.cecurity.com/site/PubArt200505.php>

DMP: gadget électoraliste ou casier sanitaire ?

Lors du colloque parlementaire consacré au DMP, le 13 juin 2005 à Paris, Jean-Luc Bernard, Président du CISS (Association Nationale des Associations de Santé) a livré une analyse sans complaisance du projet en cours. Extraits : « (...) difficile de parler au présent d'un dossier médical personnel dont aucune des caractéristiques n'est publique (...) », « un outil qui peut être perçu soit comme un gadget électoraliste, soit comme un casier sanitaire (...) », « (...) l'excès de finalités tuera inmanquablement le DMP. » Il pointe également le manque de cohérence entre l'évolution de la Carte Vitale et le projet DMP et insiste sur un risque majeur : l'inutile recherche de l'exhaustivité.

☛ L'intervention de Jean-Luc Bernard, Président du CISS :
<http://leciss.org/download/Colloqueparlementaire3052005.pdf>

Datamining sur des millions de dossiers médicaux

Une équipe de scientifiques de Harvard travaillent sur un projet d'un montant de 20 millions de dollars avec l'objectif de scanner les dossiers médicaux de 2,5 millions de personnes puis de découvrir des corrélations cachées en appliquant les technologies de l'intelligence artificielle. Une voie prometteuse pour les progrès de la médecine mais aussi des interrogations sur le plan de l'éthique et de la protection de la vie privée.

Source : boston.com – Date : 3 juillet 2005 – Auteur : Gareth Cook

☛ Lien de l'article (en anglais) :

http://www.boston.com/news/education/higher/articles/2005/07/03/harvard_project_to_scan_millions_of_medical_files/

Reforme informatique du système de santé

Dossier Médical Personnel (DMP), Carte Vitale 2, plan Hôpital 2007 : pour 01 DSI « le système de santé est en passe de devenir (...) un extranet pour 60 millions de personnes, avec tous les problèmes d'identification et de confidentialité de données que cela implique ».

Source : 01 DSI – Date : 30 juin 2005 – Auteurs : David Prudhomme et Christophe Quester

☛ Lien de l'article : http://www.01net.com/article/283039_a.html

Ressources documentaires : les études du gmsih

Le gmsih (prononcer « gèmsi ») ou Groupement pour la Modernisation du Système d'Information Hospitalier diffuse en ligne ses études sur des sujets tels que la sécurité des systèmes d'information des établissements de santé, l'identification du patient ou le DMP.

☛ Accéder aux études du gmsih: http://www.gmsih.fr/tiki-view_tracker.php?trackerId=1

MARKETING & COMMUNICATION

IBM et la gouvernance des données

La gouvernance est à la mode et le mot est désormais accommodé à toutes les sauces. Rien d'étonnant donc à ce qu'IBM lance un Conseil de Gouvernance de Données (*Data Governance Council*) en y associant de nombreuses organisations telles qu'American Express, Merrill Lynch, ABN Amro ou la Deutsche Bank. Les initiateurs du projet définissent la gouvernance des données comme le processus par lequel les sociétés gèrent l'accès à leurs données critiques. Il s'agit donc d'un chapeau unique pour aborder la sécurité, la protection de la vie privée, la conformité à la réglementation et les risques opérationnels (pertes de données). Les adeptes de la Data Governance estiment que les organisations ne savent pas aujourd'hui mesurer la valeur, ou la sensibilité, de leurs données. Elles sont donc toutes protégées de la même façon ; certaines trop et d'autres insuffisamment.

■ Le communiqué de presse d'IBM (en anglais) :
<http://press.arrivenet.com/tec/article.php/662231.html>

Prix différents en fonction des données collectées

Les consommateurs américains sont susceptibles d'être les victimes des formes les plus avancées du commerce : le marketing comportemental et la discrimination par les prix. Dans les deux cas, le commerçant, en ligne ou physique, met en œuvre ces méthodes grâce aux données personnelles collectées auprès de consommateurs sous informés ou naïfs. Telles sont les principales conclusions d'un rapport paru en juin 2005 intitulé « *Open to exploitation: American Shoppers Online and Offline* ». Oeuvre du *Annenberg Public Policy Center*, il présente notamment l'intérêt d'analyser un phénomène appelé à se développer fortement : la discrimination par les prix fondée sur le *profiling* des clients.

■ Accéder au rapport (34 pages en anglais) :
http://www.annenbergpublicpolicycenter.org/04_info_society/Turow_APPC_Report_WEB_FINAL.pdf

L'économie des résultats aux examens

Les services d'information en ligne sur les résultats aux examens ont permis à la société France-Examen.com (groupe Prosodie) de constituer une base de données nominative de 2,2 millions d'élèves. Le débat actuel, comme le montre l'article de VNUnet, porte sur la légitimité de la commercialisation de ces données issues du secteur public. A terme, il faudra également porter une grande attention à la durée de conservation et à l'indexation automatique de ces informations pour qu'une piètre performance au brevet des collèges ne soit pas « googleisée » pour des décennies.

Source : VNUnet – Date : 8 juillet 2005 – Auteur : Philippe Guerrier

■ Lien de l'article :
http://www.vnunet.fr/actualite/telecommunications/services_et_contenus/20050708010

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Changement d'adresse en ligne : les réserves de la Cnil

Gratuit, facultatif, à la carte, utile, inter-administratif : le service de changement d'adresse en ligne avait tout pour être une réalisation exemplaire de l'administration électronique. Cependant, pour la Cnil, le dispositif d'authentification (numéro de dossier + mot de passe) est bien trop faible, ce qui permettrait à un internaute d'effectuer la démarche à la place de la personne légitime. Aucun exemple n'est cité mais on peut envisager le cas d'un adolescent décidé à pourrir la vie de ses parents ou à un couple qui se déchire. La Cnil prône pour un dispositif d'authentification renforcé « *par exemple par un système de certificat électronique ou de signature électronique (...)* ».

Source : 01Net – Date : 26 mai 2005 – Auteur : Ludovic Nachury

■ Lien de l'article :

<http://www.01net.com/editorial/279731/securite/la-cnil-souligne-les-faiblesses-du-changement-d-adresse-en-ligne/>

■ L'avis de la Cnil : <http://cnil-front1.heb.fr.colt.net/index.php?id=1829>

■ Le service de changement d'adresse : <http://www.changement-adresse.gouv.fr>

Dématérialisation des marchés publics : premier bilan

Les collectivités territoriales sont prêtes mais pas les entreprises. C'est le bilan mi-figue, mi-raisin que dresse Philippe Parmantier dans un article très complet consacré au bilan de la dématérialisation des appels d'offres publics. Il souligne des points noirs qui pourraient être autant de voies de progression pour les mois qui viennent : les entreprises sont restées sous informées et les collectivités, le plus souvent, n'ont pas profité de l'obligation qui leur était faite pour entamer une réflexion plus globale sur leur stratégie de dématérialisation.

Source : o-tan.fr (Observatoire des territoires et administrations numérique) – Date : 6 juillet 2005 – Auteur : Philippe Parmantier

■ Lien de l'article : http://www.o-tan.fr/article.php3?id_article=1854

JURIDIQUE

La Cnil s'oppose aux "lignes éthiques"

« Alerte éthique » pour les uns ou « système de délation » pour les autres : la traduction en français du phénomène très américain des *whistleblowers* pose problème. L'anonymat accordé au délateur/salarié civique (rayer la mention inutile) permettrait certes la mise en cause de responsables hiérarchiques fautifs mais aussi les dénonciations calomnieuses. La Cnil, dans deux délibérations du 26 mai 2005, penche du côté des opposants à ce type démarche. Les dossiers présentés par Mac Donald's France et par la CEAC ont ainsi été recalés. Ce dossier pose aussi plus largement la question de l'influence de la loi américaine Sarbanes-Oxley sur les pratiques des entreprises installées en France.

Source : 01Net – Date : 15 juin 2005 – Auteur : Philippe Crouzillacq

■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/article/281407.html>

■ La position de la Cnil : [http://www.cnil.fr/index.php?id=1832&news\[uid\]=262&cHash=a3aa48e940](http://www.cnil.fr/index.php?id=1832&news[uid]=262&cHash=a3aa48e940)

Proposition de loi contre l'usurpation d'identité

Le sénateur Michel Dreyfus-Schmidt a déposé une proposition de loi visant à pénaliser l'usurpation d'identité sur Internet. Pour le parlementaire il s'agit notamment de valoriser la protection par le droit par rapport aux dispositifs techniques, comme la biométrie, pouvant conduire « à *des situations dangereuses pour les libertés individuelles* ». Analysant ce projet, Benoît Tabaka souligne dans son blog que la notion d'identité peut recouvrir de nombreux aspects. Il estime également qu'un tel texte, s'il venait à être appliqué, pourrait s'appliquer aux faux blogs parodiques.

Source : ZDNet – Date : 5 juillet 2005 – Auteur : Estelle Dumout

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39241574,00.htm>

■ A lire également sur le blog de Benoît Tabaka : <http://tabaka.blogspot.com/2005/07/lusurpation-de-lidentit-numrique.html>

Formalités contractuelles par voie électronique

Une ordonnance du 16 juin 2005, prise en application de la LCEN du juin 2004, vient préciser les conditions d'usage de l'e-mail dans le cadre des contrats électroniques. Ce texte qui modifie le Code civil, vient compléter le dispositif en vigueur en matière de preuve électronique. Il aborde également la question de l'horodatage présumé fiable devant respecter le niveau d'exigence qui sera fixé ...dans un décret ultérieur.

Source : JDNet – Date : 21 juin 2005 – Auteur : Maxence Abdelli

■ Lien de l'article : <http://www.journaldunet.com/juridique/juridique050621.shtml>

■ Le texte de l'ordonnance : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0500112R>

Correspondant informatique et liberté : quelle mission ?

Emmanuelle Barbot, Chef de département informatique à l'IUT de Vélizy est intervenue sur le thème du Correspondant lors des Journée d'études « Données personnelles, entre droit et marché » organisée par le CREIS le 10 juin 2005 à Paris Jussieu. Le texte de son intervention - « Le correspondant informatique et libertés : Une nouvelle fonction pour quelles missions ? » - est accessible en ligne depuis le site de l'AFCDP.

■ Le texte de la contribution : http://www.afcdp.org/pdf/article_CIL_EBarbot_050610.pdf

SECURITE ET CONFIANCE

La politique européenne en faveur des RFID

Dans une interview à ZDNet, Gérald Santucci fait le point sur les actions de la Commission européenne dans le domaine des RFID (étiquettes électroniques). Sur la période 2002-2006, le volet RFID représente un montant de l'ordre de 80 à 100 millions d'euros pour un budget TIC total de 3,6 milliards d'euros. Il estime qu'il est temps d'entamer une réflexion sur une réglementation compte tenu des éventuelles menaces pour le droit des personnes. Mais d'autres approches sont envisagées comme les lignes de conduite des industriels ou les dispositifs techniques de blocage.

Source : ZDNet – Date : 14 juin 2005 – Auteur : Christophe Guillemin

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/informatique/0,39040745,39233013,00.htm>

Protection des mots de passe : dans l'erreur depuis 20 ans

D'après Jesper Johansson, expert chez Microsoft, on fait fausse route depuis 20 ans en matière de sécurité informatique en interdisant aux utilisateurs d'écrire leurs mots de passe. Avec plusieurs dizaines de mots de passe demandés, faute de pouvoir les écrire, les utilisateurs vont utiliser le même sésame, simple à se remémorer, sans jamais le modifier. Lors de la même conférence, des participants ont évoqué la solution qui consiste à enregistrer les mots de passe dans un fichier chiffré. Reste à ne pas oublier le mot de passe pour déchiffrer les mots de passe ...

Source : News.Com – Date : 23 mai 2005 – Auteur : Munir Kotadia

■ Lien de l'article (en anglais) :

http://news.com.com/Microsoft+security+guru+Jot+down+your+passwords/2100-7355_3-5716590.html

Vers des réseaux de confiance

Les outils de publication comme les blogs permettent à tous les internautes de publier des commentaires tout en conservant l'anonymat. Ce phénomène renforce l'intérêt des dispositifs qui permettent de vérifier soit l'identité d'une personne soit uniquement sa réputation au sein d'une communauté. L'ambition est de parvenir à des réseaux de confiance (« trust networks »). Une entreprise comme Trufina se positionne sur ce créneau. On constate qu'elle additionne deux discours qui, il y a cinq ans, étaient totalement incompatibles : la vérification des informations sur les interlocuteurs et la maîtrise de la diffusion de ses informations personnelles. Le « flicage » (pour les autres) et la protection de la vie privée (pour soi) enfin réconciliés.

Source : News.Com – Date : 21 juin 2005 – Auteur : Stefanie Olsen

■ Lien de l'article (en anglais) : http://news.com.com/Trust+thy+Internet+neighbor/2100-1038_3-5756456.html

■ Découvrir le site de Trufina : <http://www.trufina.com/>

L'impact des spywares sur les habitudes des internautes

Selon une étude réalisée par Pew Internet & American Life, les spywares (logiciels espions) modifient la façon dont les internautes américains appréhendent leur usage d'Internet. La situation diffère de celle observée pour les virus car les internautes ont le sentiment de perdre le contrôle de la situation même quand ils prennent des mesures de précautions. 18% des personnes interrogées ont constaté

un changement de leur page d'accueil sans raison apparente et 25% découvrent de nouvelles icônes qui s'incrusteront sur le bureau. A noter que 18% des internautes prétendent avoir changé de navigateur pour lutter contre les spywares. Un chiffre à comparer à la progression de la diffusion de Firefox au détriment d'Internet Explorer. Les spywares plus efficaces que les procès anti-trust pour combattre l'hégémonie de Microsoft ?

Source : E-commerce Times – Date : 7 juillet 2005 – Auteur : Keith Regan

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.ecommercetimes.com/story/44470.html>

■ Accéder à l'étude de Pew Internet & American Life (en anglais) : http://www.pewinternet.org/pdfs/PIP_Spyware_Report_July_05.pdf

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Le rapport du Forum sur la carte d'identité électronique

Le 16 juin 2005, le Forum des droits sur l'internet a rendu public sa recommandation sur le projet carte d'identité électronique. Le dossier représente l'aboutissement d'un débat public animé par le Forum, à la demande du Ministère de l'Intérieur, depuis février 2005. Pour le Forum, le projet de carte nationale d'identité doit être revu pour apporter des garanties supplémentaires en matière de protection de la vie privée et des éclaircissements sur le volet carte de services à destination du secteur public ou privé. Autre aspect important : la réalisation d'une étude chiffrée sur l'ampleur réelle de la fraude à l'identité en France apparaît comme un préalable indispensable.

■ L'intégral du rapport au format pdf (45 pages) :

<http://www.foruminternet.org/telechargement/documents/rapp-cnle-20050616.pdf>

■ Security.com a participé au débat public en produisant l'une des 22 contributions en ligne des experts

<http://www.foruminternet.org/telechargement/forum/avis-specialistes-cnle.pdf>

Quel coût pour la carte d'identité électronique britannique ?

Les britanniques devraient être dotés d'une carte d'identité électronique dans les prochaines années. Des incertitudes demeurent sur le coût du programme. Selon les autorités, il s'élèverait à 93 livres par personne, soit un budget total de 5,8 milliards de livres. Selon d'autres sources, le coût se monterait plutôt à 162, voire 170 livres par carte. La controverse est importante car les études montrent que le soutien du grand public est directement lié aux aspects budgétaires, bien plus qu'aux enjeux de libertés publiques. *The Economist* se risque à un pronostic sur l'issue du projet : la carte d'identité électronique finira par être acceptée à défaut d'être appréciée.

Source : Economist.com – Date : 30 juin 2005

■ Lien de l'article (en anglais) : http://economist.com/world/europe/displayStory.cfm?story_id=4134025

Personnage virtuel à vendre

Dans l'univers des jeux en ligne massivement multi joueurs, la vente des personnages virtuels, et des accessoires qui les équiperont est devenu un phénomène important. L'avatar n'est plus uniquement le double numérique de la personne. C'est aussi une créature d'élevage.

Source : Libération – Date : 24 juin 2005 – Auteur : Marie Lechner

■ Lien de l'article : <http://www.liberation.fr/page.php?Article=306343>

Etude sur l'usurpation d'identité aux Etats-Unis

Selon une étude réalisée par Deloitte & Touch, le nombre d'américains susceptibles d'avoir été victimes d'une usurpation d'identité s'élèverait à 44 millions. Difficile d'accorder trop d'importance à un chiffre obtenu par extrapolation à partir des réponses d'un échantillon de moins de 2500 personnes. Cependant, selon la même méthode, le résultat se limitait à 35 millions de personnes il y a deux ans. Ensuite, il est difficile de ne pas faire un parallèle avec les 40 millions d'enregistrements sur les porteurs de carte bancaires exposés récemment à une faille de sécurité du fait de la légèreté de la société CardSystems Solutions. Rien d'étonnant donc à ce que 70% des personnes interrogées par

Deloitte considèrent qu'elles ont perdu le contrôle sur la façon dont leurs données personnelles sont collectées et traitées.

Source : InformationWeek – Date : 29 juin 2005 – Auteur : Steven Marlin

☰ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.informationweek.com/shared/printableArticle.jhtml?articleID=164903925>

TRAVAIL

e-Tract syndicaux et informatique et libertés

Un article de Sulliman Omarjee nous permet de mieux appréhender, à la lumière des modifications de la Loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 et des différentes avancées jurisprudentielles, les possibilités et les contraintes liées à l'utilisation de l'intranet d'une entreprise par les syndicats.

Source : Blog Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies – Date : 13 juillet 2005 – Auteur : Sulliman Omarjee

☰ Lien de l'article : <http://sullimano.tooblog.fr/?2005/07/13/9-quel-cadre-juridique-pour-les-e-tracts-syndicaux-au-sein-de-lentreprise>

A DECOUVRIR

Google Earth démocratise la photo satellite

Et voilà encore une fois le géant de l'Internet qui, après la numérisation de la connaissance, s'est lancé dans la visualisation du globe, rien que ça. Avec Google Earth, vous allez pouvoir en quelques instants vous déplacer au dessus des océans et voir ce que vous n'avez jamais rêvé de voir, les détails les plus infimes en 3D des villes de la Terre. C'est peut-être les aspects marketing qui à termes permettront de visualiser les petits restaurants de la rue tiquetonne à Paris et bientôt de la rue principale de Tula au Mexique qui donneront à cet outil toute sa puissance. Les applications de ce type ont longtemps été réservées aux agences gouvernementales. Elles sont désormais à disposition des particuliers. Bientôt, les impacts sur la vie privée – notamment pour la protection du domicile – se poseront avec acuité.

☰ A découvrir sur : <http://earth.google.com/>

Gouc.fr anonymise le surf

Les sites de surf anonyme gratuit proposé par des entreprises sont le plus souvent américains ; le plus connu étant sans doute anonymiser.com depuis l'arrêt de SafeWeb. Cocorico ! On pourra désormais surfer anonymement, gratuitement et français grâce à un site récemment lancé : gouc.fr. Rien de trouble derrière cet URL énigmatique puisqu'il apparaît en toute transparence qu'il est proposé par la société enligne, c'est-à-dire par Raphaël Richard, expert reconnu du Web Marketing. Le web anonyme a parfois mauvaise presse car il peut être utilisé pour des usages illégaux et pas uniquement pour que chacun puisse visiter le site des alcooliques anonymes sans laisser de traces. Un usage – légitime – de ce type de services pourrait concerner l'intelligence économique. Il serait peut-être prudent pour bien des entreprises de pointe ne pas laisser chez les grands moteurs de recherche des informations permettant des recoupements sur leurs thèmes de R&D.

☰ A découvrir sur : <http://www.gouc.fr/>

D'autres sites d'anonymisation (en anglais) :

☰ Le modèle commercial : <http://www.anonymizer.com/>

☰ Le modèle militant : <http://www.the-cloak.com/anonymous-surfing-home.html>

Retrouvez tous les jours, notre revue de presse privacy sur :

<http://www.cecurity.com>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :

<mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -
L'actualité de la privacy et de l'identité numérique
Email <mailto:news@cecurity.com>
Web <http://www.cecurity.com>
Tel 01 56 43 37 36
